

SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Eric Le Disses, Maire, par suite de convocation du 24 mai 2022.

Présents : MMES, MM. Éric LE DISSES, Patricia COLIN, Gérard TERRIER, Céline ARGENTI, Claude BIOLLEY, Véronique TARDY, Patrick VILORIA, Isabelle BRIÈRE, Jean-Marc BLOCQUEL, Dominique ABADIE, Marie-Rose ROS, Bernard CANTO, Claudette VANDEVOORDE, adjoints, Isabelle NOHAIN, Sylvia PENELET, Michel VINCENTELLI, Jocelyne POMMIER, Bina FODERA, Yves AUFFRET, Véronique PRADEL, Éric MIGLIORE, Grégory PANAGOUDIS, Sophie MICOTTI, Monique CATONI, André IRLES, Magali LOVERA, Marie-Claude GARGANI, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Christelle PENNICA à Bernard CANTO, Joseph GRASSINI à Véronique TARDY, Michel LO IACONO à Céline ARGENTI, Antoine CAMISULI à Gérard TERRIER, Anthony SANCHEZ à Isabelle BRIÈRE, Patricia BELLON à Dominique ABADIE, Jeanine CHARVOT-ISNARD à Jocelyne POMMIER, Amandine PRUVOST à Claude BIOLLEY, Rémy ARAKELIAN à Michel VINCENTELLI, Laurent ESCOLLE à Jean-Marc BLOCQUEL, Adrien ALÉO à André IRLES.

Absent(e) : Véronique PAGANO,

Secrétaire de séance : Grégory PANAGOUDIS

Conseillers Municipaux : Effectif : 39 ; Présents : 27 ; Pouvoirs : 11 ; Absent(e) : 1

N°22053117	Vente d'un terrain communal, cadastré section CW n°129, sis 3, rue Claude Forbin, à Madame Mina SAHRAOUI
------------	---

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 555 du Code civil ;

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) ;

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis favorable de la commission d'Urbanisme, Foncier, Cadre de Vie a été consultée du 17 mai 2022 ;

Considérant que la ville est propriétaire de la parcelle cadastrée section CW n°129, située sur son domaine privé ;

Considérant que ladite parcelle est donc cessible et aliénable ;

Considérant que la Ville n'a plus d'intérêt particulier à conserver ce bien dans son patrimoine ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle cadastrée section CW n°129, d'une contenance cadastrale de 251 m² est située au quartier du Jai, 3 rue Claude Forbin.

Cette parcelle fait actuellement l'objet d'un bail au profit de M. Francis PEYRONEL. Dans ce cadre, ce dernier y a édifié son habitation. Il est aujourd'hui nécessaire de mettre fin à cette situation juridique complexe par la cession de la parcelle communale concernée, cette dernière ne présentant pas d'intérêt public particulier.

La cession de cette parcelle a été proposée à Monsieur PEYRONEL, pour la somme de 103 000 euros, correspondant à la valeur fixée par la Direction de l'Immobilier de l'Etat. Monsieur PEYRONEL n'ayant pas souhaité, eu égard notamment à sa situation personnelle, devenir propriétaire du terrain, a proposé que cette vente soit réalisée au profit de Madame Mina SAHRAOUI, à qui il souhaite céder son bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

→ **décide**, à l'unanimité (pour : 38),

- **de vendre** au prix de 103 000 € (cent trois mille euros) à Madame Mina SAHRAOUI, la parcelle cadastrée section CW n°129, d'une contenance cadastrale de 251 m², sise 3 rue Claude Forbin ;

- **de charger** la SELAS Notaires Marignane Métropole Marseille de la rédaction de l'acte ;
- **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette délibération ;
- **de dire** que la recette est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Eric LE DISSÈS.**



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.